



N° de résolution  
ou annotation

**R 186-2004**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 23 août 2004 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Gilles Granger  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Michel Landry

**Résolution demandant à la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette d'exiger de ses policiers une amélioration dans l'exécution de leur travail**

Attendu que plusieurs plaintes de citoyens de notre territoire font état de différentes situations où le travail des policiers de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette n'est par à la hauteur des services habituellement rendus dans le passé;

Attendu que nous constatons que ces situations déplorables coïncident avec une série de moyens de pression utilisés par les policiers dans le cadre de la négociation de leur convention collective;

Attendu que les délais de réponse à une demande d'intervention peuvent mettre en danger la sécurité de notre population;

Attendu que l'utilisation de vêtements inappropriés par les policiers rend leur identification difficile et leur fait perdre une certaine crédibilité auprès des citoyens ou des contrevenants;

Attendu qu'il nous semble tout à fait raisonnable de s'attendre à un comportement et un rendement digne du professionnalisme rattaché à leur fonction;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie pour valoir à toutes fins que de droit;



N° de résolution  
ou annotation

**R 187-2004**

2. Que le Conseil municipal de Crabtree demande à la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette d'intervenir auprès de ses policiers afin d'exiger une amélioration dans l'exécution de leur travail pour répondre adéquatement aux besoins de notre population.

3. Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de police ainsi qu'au directeur, monsieur Michel Lachance.

**ADOPTÉ**

**Démission du lieutenant pompier Victorin Hétu**

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de démission de monsieur Victorin Hétu à titre de lieutenant au sein de la brigade des pompiers de Crabtree;

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'accepter sa démission et de lui transmettre une lettre de remerciements pour les services rendus au cours des années où il a occupé la fonction de pompier et celle de lieutenant.

**ADOPTÉ**

**R 188-2004**

**Semaine de 4 jours pour l'employé Jean Chaput**

Attendu que monsieur Jean Chaput a présenté une demande pour obtenir la semaine de travail réduite à 4 jours, le tout, selon les dispositions prévues à la lettre d'entente signée entre le Syndicat des employés et la municipalité en date du 8 mars 2004;

Attendu que monsieur Chaput répond aux critères mentionnées dans ladite lettre d'entente et qu'il y a lieu d'accepter sa demande;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

2. D'accorder à monsieur Jean Chaput la possibilité d'adhérer à la semaine de travail de 4 jours en conformité avec les dispositions de la lettre d'entente signée entre le Syndicat des employés et la municipalité en date du 8 mars 2004, et ce, à compter de la semaine débutant le 5 septembre 2004.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

R 190-2004

**Avis au Syndicat des employés concernant le  
départ de Patrick Bourgeois**

Attendu que l'employé spécialisé, monsieur Patrick Bourgeois, a remis sa démission en date du 14 mai 2004;

Attendu qu'en vertu de l'article 16.01 de la convention collective, il y a lieu d'informer le syndicat des Employés municipaux de Crabtree (CSN), dans les six (6) mois qui suivent la vacance, si la municipalité maintient ou non l'occupation;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu d'informer le Syndicat des employés municipaux de Crabtree (CSN) que le poste d'employé spécialisé laissé vacant par le départ de monsieur Patrick Bourgeois ne sera pas remplacé.

**ADOPTÉ**

**Engagement d'un employé journalier régulier**

Considérant le départ de l'employé spécialisé Patrick Bourgeois et son non remplacement;

Considérant également l'absence prolongée de l'employé Roméo Dagenais (depuis le 11 décembre 2003) et devant l'éventualité qu'il ne puisse réintégrer son poste;

Considération que pour combler un besoin évident, le directeur général, monsieur Raymond Gauthier, fait la recommandation de l'embauche de monsieur Frédéric Desrosiers comme employé journalier régulier;

Attendu que Frédéric qui a plus de 4 ans de services à titre d'employé étudiant possède l'intérêt, les aptitudes et les qualités nécessaires pour répondre aux besoins de la municipalité;

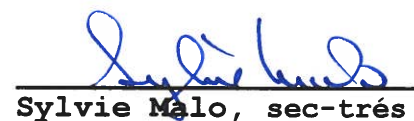
En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu de faire l'embauche de monsieur Frédéric Desrosiers à titre d'employé journalier régulier en date du 30 août 2004.

Que les conditions d'emploi soient celles fixées par la convention collective.

**ADOPTÉ**

**L'assemblée est levée à 20:53 heures.**

  
Denis Laporte, maire

  
Sylvie Malo, sec-trés